

MAIRIE
DE
CASTELNAU DE GUERS

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 12 mai 2021 à 18h00
à la Maison du Peuple

Ce Conseil Municipal sera tenu sans public (prescriptions sanitaires COVID 19) et sera retransmis sur le site castelnau-de-guers.com

ORDRE DU JOUR :

- PARTICIPATION FINANCIERE SEJOUR 2021 ALSH
- DEMANDE DE SUBVENTIONS CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES :
- SEJOUR ALSH
- ACHAT INVESTISSEMENT
- CREATION POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION AVEC BAFA (SEJOUR ALSH)
- TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRES
- PACTE DE GOUVERNANCE CAHM
- VENTE PARCELLE CADASTRÉE AM 452
- DIVERS



Didier MICHEL

Les informations collectées par la Commune de CASTELNAU DE GUERS directement auprès de vous, dans le cadre de ses missions d'intérêt public font l'objet d'un traitement ayant pour finalité la gestion des convocations au conseil municipal. Ces informations sont à destination exclusive de la Commune et seront conservées pendant la durée de votre mandat.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier RAR à l'adresse suivante : DPO-Mairie, 11 place de la Mairie, 34120 CASTELNAU DE GUERS. Merci de joindre la copie d'une pièce d'identité.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr<<http://www.cnil.fr>>).

11 place de la Mairie – 34120 CASTELNAU DE GUERS
Téléphone : 04.67.98.13.61 Télécopie : 04.67.98.09.38 finances@castelnau-de-guers.com

CONSEIL MUNICIPAL du 12 mai 2021 à 18h00

A la Maison du Peuple

Date d'envoi de la convocation : 07/05/2021

Présents : Didier Michel, Fucette Pradines, Patrick Zimmerman, Chantal Berdes
Michel Guibbert, Blandine Laird, Annie Brissiaud, Fabien Matéo,
Laurent Delrieu, Elodie Jargon, J-Charles Seru, Roland Cros.

Absents excusés : Séverine Ozeray.

Walter Bell
↓
amirée à la question 2

Absents :

Pouvoirs : Frédéric Berché à Laurent Delrieu

Secrétaire : L. PRADINES

1 - PARTICIPATION FINANCIERE SEJOUR ALSH

Madame le Rapporteur informe le Conseil Municipal que la directrice et les animateurs de l'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ont terminé leur projet de séjour pour cet été. Ce séjour devrait se dérouler du 2 au 7 août 2021 ; le nombre d'enfants susceptibles de participer à ce séjour à Sainte ENIMIE serait de 32 (16 enfants de 6 à 11 ans et 16 enfants de 12 à 14 ans).

Le montant de ce projet s'élèverait à 9728€ (8098€ pour l'hébergement complet avec les activités sportives incluses, 1356€ de voyage Aller/Retour et 274€ d'achat de matériel pédagogique).

Madame le Rapporteur propose d'appliquer la participation financière des parents comme suit :

Quotient familial	inférieur à	800	100,00€
	Entre	800 et 1.500	125,00€
		+ de 1.500	150,00€

Pour les enfants non domiciliés sur la commune le montant fixe de la participation serait de 150,00€.

Madame le Rapporteur propose au Conseil Municipal de valider ce séjour ainsi que le montant de la participation des familles.

LE CONSEIL

approuve la participation financière du séjour

POUR

ABSTENTION

CONTRE

2 - DEMANDE DE SUBVENTIONS CAF

SEJOUR

Le projet du séjour ALSH ayant été validé par le Conseil Municipal pour un montant de 9.728,00€, il convient de rajouter à ce montant les frais de personnel (1 animateur stagiaire BAFA, 2 titulaires BAFA et un stagiaire BAFA) qui s'élèveraient pour la semaine à 2.600,00€ environ.

Le montant total des dépenses serait donc de : 12.328,00€

Pour les recettes :

Participation financière prévisionnelle des Parents 32 x 100.00	3.200,00€
Participation financière prévisionnelle de la Commune	4.200,00€
Participation financière demandée à la CAF	4.900,00€

Madame le Rapporteur propose aux membres présents d'autoriser Monsieur le Maire à demander une aide financière à la Caisse d'Allocations Familiales.

LE CONSEIL *accepte et autorise M. le Maire à demander une subvention auprès de la CAF.*

POUR *12*

ABSTENTION

CONTRE

INVESTISSEMENT

Madame le Rapporteur propose aux membres du Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à demander une aide financière auprès de la CAF, pour l'acquisition de matériel, en effet, l'ALSH souhaiterait acquérir une desserte, des corbeilles murales (229.80€) et du matériel de sonorisation (805.58€).

L'achat de la sono serait mutualisé avec le service festivités de la Commune à hauteur de 50% du prix H.T.

Le montant de ces achats s'élève à 1.035,38€, le montant de l'aide financière demandé à la CAF serait de 632.59€.

Pour rappel, Madame le Rapporteur rappelle que le Conseil avait approuvé une demande d'aide financière à la CAF le 27/01/2021 pour l'achat de panneaux d'affichage, de meuble bas et de bibliothèque, pour un montant total de 665.11€. La demande totale de subvention pour l'année 2021 sera donc de 1297.70€

Le Conseil est invité à approuver.

LE CONSEIL *autorise M. le Maire à demander une aide financière à la CAF.*

POUR *12*

ABSTENTION

CONTRE

3 - CREATION POSTE ADJOINT D'ANIMATION BAFA (SEJOUR ALSH)

Madame le Rapporteur informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint d'animation, pour être conforme avec le taux d'encadrement édicté par la DDCS. En effet, les effectifs actuels ne peuvent pas couvrir les besoins en personnel du séjour à Sainte Enimie et de l'Accueil des enfants restant ouvert sur la Commune.

Un contrat de 3 semaines, du 2 août 2021 au 21 août 2021, pour une durée hebdomadaire de 30 heures, pourrait couvrir ce besoin en personnel. Des repos compensateurs seront pris à la suite du séjour, l'agent sous contrat pourrait couvrir l'absence du personnel en repos.

L'agent serait rémunéré au taux du SMIC en vigueur et cotiserait à l'Assurance Maladie et à l'Ircantec.

LE CONSEIL *autorise M. le Maire à créer un poste d'adjoint d'animation pour le séjour.*

POUR 13

ABSTENTION 0

CONTRE 0

4 - TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRES

Monsieur le Rapporteur rappelle pour information les tarifs actuels de l'ACCUEIL DE LOIS PERISCOLAIRES :

TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 23 AOUT 2016 suite à la délibération du conseil municipal en date du 22 août 2016				
TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE (ALP)				
Pour 1 enfant	Période de vacances à vacances environ 8 semaines			Ponctuel à la carte
	Forfait garderie période matin	Forfait garderie période soir et mercredi 12h à 12h30	Forfait garderie matin et soir et mercredi 12h à 12h30	carnet de 10 tickets à utiliser soit le matin soit le mercredi midi soit le soir (utilisable toute l'année)
Quotient familial - de 1600€	6 € (soit 0,20€/garderie)	6 € (soit 0,20€/garderie)	10 € (soit 0,16€/garderie)	5€ (soit 0,50€/ticket)
Quotient familial + de 1600€	12 € (soit 0,40€/garderie)	12€ (soit 0,40€/garderie)	20€ (soit 0,33 €/garderie)	

En 2016, l'école était encore ouverte le mercredi matin, le forfait payé par les familles incluait l'accueil du mercredi matin ainsi que l'accueil du mercredi entre 12h00 et 12h30.

A ce jour, la semaine ne compte plus que 4 jours d'accueil de loisirs périscolaires, la journée de mercredi comptant uniquement pour l'accueil de loisirs sans hébergement.

Il conviendrait donc de modifier ces tarifs comme suit :

PROJET TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRES (ALP) A COMPTER DU 1 ^{er} SEPTEMBRE 2021		
Pour 1 enfant	Accueil garderie matin ou soir	Dans la même réservation + de 31 accueils matin ou/et soir
QF : - de 1600	0,25€	0,20€
QF : = ou + 1600	0,50€	0,40€

Le carnet de 10 tickets serait supprimé, les réservations pourraient être faites pour un seul accueil. Monsieur le Rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver cette modification de tarif, le tarif de l'ASLH restant quant à lui inchangé.

LE CONSEIL *approuve les tarifs accueil de loisirs périscolaires.*

POUR 13

CONTRE 0

ABSTENTION 0

5 - PACTE DE GOUVERNANCE CAHM

Madame le Rapporteur rappelle au Conseil Municipal que le projet de pacte de gouvernance de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a été envoyé à tous les élus par mail. En vue de son adoption par son Assemblée Délibérante, ce projet est soumis, pour avis, au Conseil. Madame le Rapporteur demande au Conseil Municipal de délibérer.

LE CONSEIL *donne un avis favorable à ce projet.*

POUR 13

CONTRE 0

ABSTENTION 0

6 - VENTE PARCELLE AM 452

Monsieur le Rapporteur informe les membres du Conseil Municipal que le GFA VIGNOBLES THIEULE souhaiterait acquérir la parcelle AM 452, anciennement cadastrée AM 277. Cette parcelle cadastrée AM 277 a été divisée en 2 parties :

- AM 451 : superficie de 1 are 30 ca
- AM 452 : superficie de 13 ares 70ca

Par délibération en date de 24 juin 2020, il avait été approuvé de céder 130m² de la parcelle AM 277 (cadastrée à ce jour AM 451) à BRL au vu des travaux réalisés par leurs soins, sur la Commune.

Le GFA VIGNOBLES THIEULE, propriétaire des parcelles attenantes à la parcelle AM 452, a fait une proposition d'achat au prix de 1370€ (10.000€ l'hectare).

Monsieur le Rapporteur propose au Conseil Municipal d'accepter cette offre

LE CONSEIL *accepte cette offre.*

POUR 11

CONTRE 2

ABSTENTION 0

DIVERS

DEMANDE DE LOCATION PLACETTE CAFE :

Suite au dé-confinement décidé par l'Etat à compter du 19 mai 2021, et la réouverture des bars et restaurants, Monsieur le Rapporteur fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande du Gérant du Castel Café, datée du 6 mai 2021, concernant la location de la parcelle sise face au Castel Café. Cette parcelle, d'une superficie de 48m² est louée depuis plusieurs années pour la saison estivale.

Un cahier des charges pour la location d'un immeuble communal à usage commercial doit être signé entre le bailleur (la Commune) et le Gérant du Castel Café.

Monsieur le Rapporteur propose au Conseil Municipal d'accepter cette demande de location du 19 mai 2021 au 30 septembre 2021 et demande qu'un montant de loyer soit fixé pour la période demandée (pour rappel, le montant du loyer 2020 avait été fixé au prix d'UN EURO pour la saison estivale, il avait été considéré que la période pour les restaurateurs et les cafetiers avait été particulièrement difficile à cause de la crise sanitaire 2020).

LE CONSEIL accepte de fixer le montant du loyer à 1€ pour la saison estivale.

POUR 13

CONTRE 0

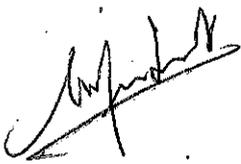
ABSTENTION 0

Séance levée à 18 h 45

MICHEL Didier



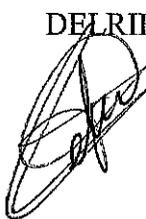
GUIBERT Michel



BESSELES Chantal



DELRIEU Laurent



MATÉO Fabien



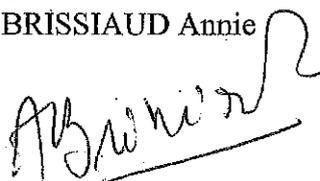
PRADINES Lucette



BELLE-ALBARET Witney



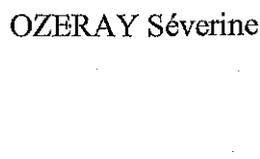
BRISSIAUD Annie



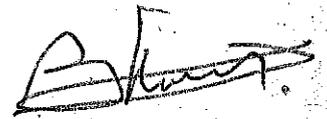
GARCON Elodie



OZERAY Séverine



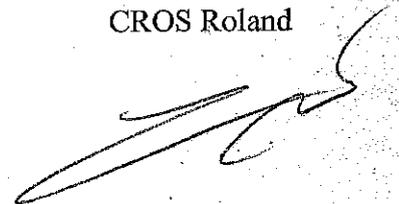
ZIMMERMANN Patrick



BERCHÉ Frédéric



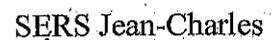
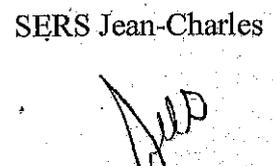
CROS Roland



LAIRD Blandine



SERS Jean-Charles

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille vingt un, le 12 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à huis clos à la Maison du Peuple, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : MICHEL Didier – PRADINES Lucette – ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – BESSOLES Chantal – GARCON Elodie – DELRIEU Laurent – BRISSIAUD Annie – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien – SERS Jean-Charles - CROS Roland

Absents excusés : BERCHÉ Frédéric – BELLE-ALBARET Witney – OZERAY Séverine –

Pouvoirs : BERCHÉ Frédéric à DELRIEU Laurent

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE SEJOUR ALSH

Madame le Rapporteur informe le Conseil Municipal que la directrice et les animateurs de l'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ont terminé leur projet de séjour pour cet été.

Ce séjour devrait se dérouler du 2 au 7 août 2021 ; le nombre d'enfants susceptibles de participer à ce séjour à Sainte ENIMIE serait de 32 (16 enfants de 6 à 11 ans et 16 enfants de 12 à 14 ans).

Le montant de ce projet s'élèverait à 9728€ (8098€ pour l'hébergement complet avec les activités sportives incluses, 1356€ de voyage Aller/Retour et 274€ d'achat de matériel pédagogique).

Madame le Rapporteur propose d'appliquer la participation financière des parents comme suit :

Quotient familial	inférieur à	800	100,00€
	Entre	800 et 1.500	125,00€
		+ de 1.500	150,00€

Pour les enfants non domiciliés sur la commune le montant fixe de la participation serait de 150,00€.

Madame le Rapporteur propose au Conseil Municipal de valider ce séjour ainsi que le montant de la participation des familles.

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,
Approuve la participation financière pour ce séjour.



Didier MICHEL

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille vingt un, le 12 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à huis clos à la Maison du Peuple, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : MICHEL Didier – PRADINES Lucette – ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – BESSOLES Chantal – GARCON Elodie – DELRIEU Laurent – BRISSIAUD Annie – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien – SERS Jean-Charles – CROS Roland – BELLE-ALBARET Witney

Absents excusés : BERCHÉ Frédéric – OZERAY Séverine –

Pouvoirs : BERCHÉ Frédéric à DELRIEU Laurent

OBJET : TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRES

Monsieur le Rapporteur rappelle pour information les tarifs actuels de l'ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRES .

En 2016, l'école était encore ouverte le mercredi matin, le forfait payé par les familles incluait l'accueil du mercredi matin ainsi que l'accueil du mercredi entre 12h00 et 12h30.

A ce jour, la semaine ne compte plus que 4 jours d'accueil de loisirs périscolaires, la journée du mercredi comptant uniquement pour l'accueil de loisirs sans hébergement.

Il conviendrait donc de modifier ces tarifs comme suit :

	TARIFS ALP à compter du 01/09/2021	
Pour 1 enfant	Accueil garderie matin ou soir	Dans la même réservation + de 31 accueils matin ou/et soir
QF : - de 1600	0,25€	0,20€
QF : = ou + 1600	0,50€	0,40€

Le carnet de 10 tickets serait supprimé, les réservations pourraient être faites pour un seul accueil.

Monsieur le Rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver cette modification de tarif, le tarif de l'ASLH restant quant à lui inchangé.

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,

Approuve les nouveaux tarifs de l'Accueil de Loisirs Périscolaires à compter du 01/09/2021.



Didier MICHEL

DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS

L'an deux mille vingt un, le 12 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à huis clos à la Maison du Peuple, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : MICHEL Didier – PRADINES Lucette – ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – BESSOLES Chantal – GARCON Elodie – DELRIEU Laurent – BRISSIAUD Annie – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien – SERS Jean-Charles – CROS Roland – BELLE-ALBARET Witney

Absents excusés : BERCHÉ Frédéric – OZERAY Séverine –

Pouvoirs : BERCHÉ Frédéric à DELRIEU Laurent

OBJET : VENTE PARCELLE AM 452

Monsieur le Rapporteur informe les membres du Conseil Municipal que le GFA VIGNOBLES THIEULE souhaiterait acquérir la parcelle AM 452, anciennement cadastrée AM 277. Cette parcelle cadastrée AM 277 a été divisée en 2 parties :

- AM 451 : superficie de 1 are 30 ca
- AM 452 : superficie de 13 ares 70ca

Par délibération en date de 24 juin 2020, il avait été approuvé de céder 130m² de la parcelle AM 277 (cadastrée à ce jour AM 451) à BRL au vu des travaux réalisés par leurs soins, sur la Commune.

Le GFA VIGNOBLES THIEULE, propriétaire des parcelles attenantes à la parcelle AM 452, a fait une proposition d'achat au prix de 1370€ (10.000€ l'hectare).

Monsieur le Rapporteur propose au Conseil Municipal d'accepter cette offre

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,
Approuve la vente de cette parcelle au GFA Vignobles Thieule au prix de 1370€.

Le Maire

Didier MICHEL

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS

L'an deux mille vingt un, le 12 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à huis clos à la Maison du Peuple, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : MICHEL Didier – PRADINES Lucette – ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – BESSOLES Chantal – GARCON Elodie – DELRIEU Laurent – BRISSIAUD Annie – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien – SERS Jean-Charles – CROS Roland – BELLE-ALBARET Witney

Absents excusés : BERCHÉ Frédéric – OZERAY Séverine –

Pouvoirs : BERCHÉ Frédéric à DELRIEU Laurent

OBJET : DEMANDE DE LOCATION PLACETTE CAFE

Suite au dé-confinement décidé par l'Etat à compter du 19 mai 2021, et la réouverture des bars et restaurants, Monsieur le Rapporteur fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande du Gérant du Castel Café, datée du 6 mai 2021, concernant la location de la parcelle sise face au Castel Café. Cette parcelle, d'une superficie de 48m² est louée depuis plusieurs années pour la saison estivale.

Un cahier des charges pour la location d'un immeuble communal à usage commercial doit être signé entre le bailleur (la Commune) et le Gérant du Castel Café.

Monsieur le Rapporteur propose au Conseil Municipal d'accepter cette demande de location du 19 mai 2021 au 30 septembre 2021 et demande qu'un montant de loyer soit fixé pour la période demandée (pour rappel, le montant du loyer 2020 avait été fixé au prix d'UN EURO pour la saison estivale, il avait été considéré que la période pour les restaurateurs et les cafetiers avait été particulièrement difficile à cause de la crise sanitaire 2020).

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,

Accepte de louer la placette cadastrée AB 362, du 19 mai 2021 au 30 septembre 2021, pour un loyer d'un montant d'un euro pour la saison estivale.

Le Maire

Didier MICHEL

Date de convocation : 07/05/2021

Date d'envoi au contrôle de légalité : 18/05/2021

Date d'affichage : 17/05/2021

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille vingt un, le 12 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à huis clos à la Maison du Peuple, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : MICHEL Didier – PRADINES Lucette – ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – BESSOLES Chantal – GARCON Elodie – DELRIEU Laurent – BRISSIAUD Annie – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien – SERS Jean-Charles – CROS Roland

Absents excusés : BERCHÉ Frédéric – BELLE-ALBARET Witney – OZERAY Séverine –

Pouvoirs : BERCHÉ Frédéric à DELRIEU Laurent

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS CAF – SEJOUR AOUT 2021

Le projet du séjour ALSH ayant été validé par le Conseil Municipal pour un montant de 9.728,00€, il convient de rajouter à ce montant les frais de personnel (1'animateur stagiaire BAFD, 2 titulaires BAFA et un stagiaire BAFA) qui s'élèveraient pour la semaine à 2.600,00€ environ.
Le montant total des dépenses serait donc de : 12.328,00€

Pour les recettes :

Participation financière prévisionnelle des Parents 32 x 100.00	3.200,00€
Participation financière prévisionnelle de la Commune	4.200,00€
Participation financière demandée à la CAF	4.900,00€

Madame le Rapporteur propose aux membres présents d'autoriser Monsieur le Maire à demander une aide financière à la Caisse d'Allocations Familiales.

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,
Autorise Monsieur le Maire à demander une aide financière à la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Maire

Didier MICHEL

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL M**DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille vingt un, le 12 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à huis clos à la Maison du Peuple, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : MICHEL Didier – PRADINES Lucette – ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – BESSOLES Chantal – GARCON Elodie – DELRIEU Laurent – BRISSIAUD Annie – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien – SERS Jean-Charles – CROS Roland

Absents excusés : BERCHÉ Frédéric – BELLE-ALBARET Witney – OZERAY Séverine –

Pouvoirs : BERCHÉ Frédéric à DELRIEU Laurent

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION - INVESTISSEMENT

Madame le Rapporteur propose aux membres du Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à demander une aide financière auprès de la CAF, pour l'acquisition de matériel, en effet, l'ALSH souhaiterait acquérir une desserte, des corbeilles murales (229.80€) et du matériel de sonorisation (805.58€).

L'achat de la sono serait mutualisé avec le service festivités de la Commune à hauteur de 50% du prix H.T.

Le montant de ces achats s'élève à 1.035,38€, le montant de l'aide financière demandé à la CAF serait de 632.59€.

Pour rappel, Madame le Rapporteur rappelle que le Conseil avait approuvé une demande d'aide financière à la CAF le 27/01/2021 pour l'achat de panneaux d'affichage, de meuble bas et de bibliothèque, pour un montant total de 665.11€. La demande totale de subvention pour l'année 2021 sera donc de 1297.70€

Le Conseil est invité à approuver.

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,
Autorise Monsieur le Maire à demander une aide financière à la Caisse d'Allocations Familiales.


Didier MICHEL

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS

L'an deux mille vingt un, le 12 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à huis clos à la Maison du Peuple, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : MICHEL Didier – PRADINES Lucette – ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – BESSOLES Chantal – GARCON Elodie – DELRIEU Laurent – BRISSIAUD Annie – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien – SERS Jean-Charles – CROS Roland – BELLE-ALBARET Witney

Absents excusés : BERCHÉ Frédéric – OZERAY Séverine –

Pouvoirs : BERCHÉ Frédéric à DELRIEU Laurent

OBJET : PACTE DE GOUVERNANCE CAHM

Madame le Rapporteur rappelle au Conseil Municipal que le projet de pacte de gouvernance de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a été envoyé à tous les élus par mail.

En vue de son adoption par son Assemblée Délibérante, ce projet est soumis, pour avis, au Conseil.

Madame le Rapporteur demande au Conseil Municipal de délibérer.

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,
Emet un avis favorable au pacte de gouvernance présenté par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Le Maire

Didier MICHEL

Date de convocation : 07/05/2021

Date d'envoi au contrôle de légalité : 18/05/2021

Date d'affichage : 17/05/2021

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS

L'an deux mille vingt un, le 12 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à huis clos à la Maison du Peuple, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : MICHEL Didier – PRADINES Lucette – ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – BESSOLES Chantal – GARCON Elodie – DELRIEU Laurent – BRISSIAUD Annie – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien -- SERS Jean-Charles - CROS Roland – BELLE-ALBARET Witney

Absents excusés : BERCHÉ Frédéric – OZERAY Séverine --

Pouvoirs : BERCHÉ Frédéric à DELRIEU Laurent

OBJET : CREATION POSTE ADJOINT D'ANIMATION BAF (SEJOUR ALSH)

Madame le Rapporteur informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint d'animation, pour être conforme avec le taux d'encadrement édicté par la DDCS. En effet, les effectifs actuels ne peuvent pas couvrir les besoins en personnel du séjour à Sainte Enimie et de l'Accueil des enfants restant ouvert sur la Commune.

Un contrat de 3 semaines, du 2 août 2021 au 21 août 2021, pour une durée hebdomadaire de 30 heures, pourrait couvrir ce besoin en personnel. Des repos compensateurs seront pris à la suite du séjour, l'agent sous contrat pourrait couvrir l'absence du personnel en repos.

L'agent serait rémunéré au taux du SMIC en vigueur et cotiserait à l'Assurance Maladie et à l'Ircantec.

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,
Accepte la création d'un poste d'adjoint d'animation sous contrat, du 02/08/2021 au 21/08/2021, d'une durée hebdomadaire de 30 heures, rémunéré au taux du SMIC en vigueur.


Didier MICHEL

Date de convocation : 07/05/2021

Date d'envoi au contrôle de légalité : 18/05/2021

Date d'affichage : 17/05/2021